



UASG
UNION ATHLÉTIQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Commission Régionale Sport en Entreprise

**Les clubs,
UA SOCIETE GENERALE et IBM PARIS**

vous invitent à leur 17^{ème} cross annuel,

Le DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016 à SARTROUVILLE (78)

Au Parc YOURI GAGARINE – route de Cormeilles

ACCES : voir plan joint.

Cross ouvert aux licenciés des CLUBS d'ENTREPRISES ou CIVILS affiliés à la L.I.F.A.

INSCRIPTIONS : 6 € pour les licenciés F.F.A. **et 8 €** pour les autres.

Faites au moyen du bordereau à télécharger sur le site de la LIFA, accompagné du chèque **en faveur de « UASG »**, avant le **jeudi 17 novembre 2016 au plus tard** à :

SOCIETE GENERALE
UASG
189 rue d'Aubervilliers
75886 PARIS CEDEX 18
A l'attention de Brigitte MERLO

INSCRIPTIONS SUR PLACE

10 € pour les licenciés F.F.A. **et 12 €** pour les autres

Pour tout renseignement : U.A.S.G. – Brigitte MERLO au 01.42.14.59.73 (de 8 h 30 à 17 h 00) ou par email : brigitte.merlo@uasg.fr

DOSSARDS :

A retirer sur place à **partir de 8h30 sur présentation de la licence** ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de un an.

PARCOURS et ORDRE DES COURSES :

Dans un parc de trois hectares sur chemins et pelouses, avec quelques bosses.

9 h 30	FEMININES JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS et MASTERS. HOMMES : CADETS – JUNIORS -M3, M4 et M5	2 boucles	5.625 m
10 h 20	ESPOIRS - SENIORS M1H et M2H	3 boucles	8.355 m
11 h 30	Remise des prix et pot de l'amitié		

CLASSEMENTS :

Individuels et par catégorie.

N.B. : Cette épreuve compte pour le Challenge « [LIFA Entreprise de Cross 2016/2017](#) ».

Les résultats seront transmis à la F.F.A. pour publication.

RECOMPENSES :

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une récompense (si moins de 3 participants par catégorie, seul le premier sera récompensé).
Cadeau à tous les participants.

CHALLENGE IBM PARIS :

Règlement en annexe du challenge Pierre VILAIN.

CHALLENGE UASG :

Règlement en annexe du challenge Bernard GUILBERT.

Comptant sur une nombreuse participation, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Eric HOUDY

Président de l'Athlétisme IBM PARIS

Gilles CORMIER

Responsable de la section Athlétisme
l'UA.SOCIETE GENERALE

REGLEMENT DU CHALLENGE IBM
(Challenge Pierre VILAIN)

Article 1

Les coureurs comptent le nombre de points équivalent à leur place à l'arrivée.

Article 2

Le Challenge P.Vilain sera attribué au Club « Entreprise » ayant totalisé le moins de points avec :

- le premier de la course senior homme*
- le premier de la course master 1 homme*
- le premier de la course master 2 homme*
- le premier de la course master 3 homme*
- le premier de la course master 4 homme*
- les 2 premières de la course femme*
- si une équipe est incomplète, il lui sera compté le nombre d'arrivants de la catégorie plus un dans la course concernée*

Article 3

Le Challenge est détenu pour une année et n'est pas attribué définitivement quel que soit le nombre de victoires consécutives. Le club détenteur en aura la responsabilité et supportera les dégradations survenues durant l'année. Il sera restitué au club IBM, au début de la saison de cross-country.

REGLEMENT DU CHALLENGE UASG
(Challenge Bernard Guilbert)

Article 1

Le challenge Bernard GUILBERT sera attribué au Club « Entreprise » ayant totalisé le plus grand nombre de participants classés toutes catégories confondues (age et sexe). En cas d'ex-æquo, c'est le club « Entreprise » ayant le plus grand nombre d'athlètes féminines classées (toutes catégories) qui sera déclaré vainqueur.

Article 2

Le Challenge est détenu pour une année et n'est pas attribué définitivement quel que soit le nombre de victoires consécutives. Le club détenteur en aura la responsabilité et supportera les dégradations survenues durant l'année. Il sera restitué au club UASG, au début de la saison cross-country.

Cross UASG – IBM à Sartrouville

Plan d'accès

A 20 minutes de La Défense.

A partir de la porte Maillot, prendre l'avenue Charles de Gaulle, puis le pont de Neuilly (tunnel sous La Défense) puis l'A86, puis la sortie 2b vers Bezons (Point A sur le plan ci-dessous).

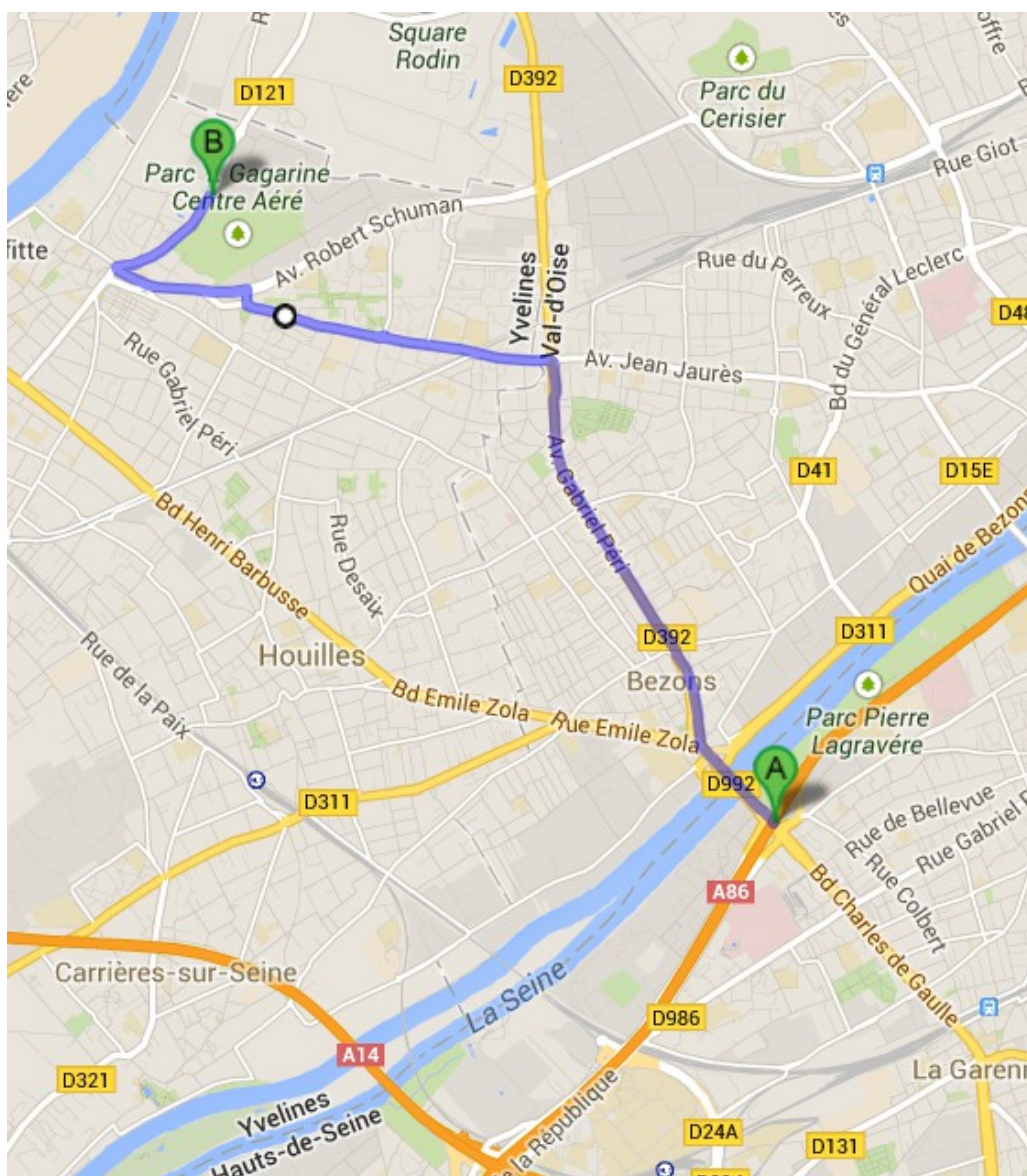
Passer sur le pont de Bezons, puis prendre la D392 en direction de Cormeilles.

Après environ 3 kms, prendre à gauche Avenue Georges Clemenceau/Jean Jaurès

Continuer tout droit sur environ 2,8 kms, puis prendre à gauche Avenue Robert Schuman, puis Av. du Général Charles de Gaulle, jusqu'au carrefour de l'église de Sartrouville.

Prendre à droite route de Cormeilles, 600 m plus loin, le parc sera sur la droite.

Le Parking est situé le long de la route.



Lien cliquable : [Itinéraire Google map de ce plan d'accès](#)